



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SOMME

MAIRIE de DARGNIES

80570
☎ 03 22 30 71 08
Fax 03 22 30 84 24

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 13 décembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, Mme BIEGANSKI Virginie, M LOISEAU Dominique (arrivé à 18h51), Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, M RICHARD Frédéric, Mme DOUAY Sophie, M DUBUC Julien, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M SEVELIN Emilien, M MASSON Cyril ;

Absents excusés : Mme HANOT Laëtitia qui donne procuration à Mme BIEGANSKI Virginie, Mme GIFFARD Pascaline qui donne procuration à M RICHARD Frédéric ;

Secrétaire de séance : M BRAILLY Guy ;

Point ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024
- 2- Finance – Décision modificative n°5
- 3- Finances – Restes à réaliser 2024
- 4- Finances – Autorisation d'engagement des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts
- 5- Demande de subvention DETR – Aménagement d'un espace ludique et sportif
- 6- Demande de subvention Conseil départemental – Aménagement d'un espace sportif
- 7- Demande de subvention Agence nationale du sport – Aménagement d'un espace sportif
- 8- Demande de subvention DETR – Démolition et création d'un Atelier technique
- 9- Demande de subvention Conseil départemental – Démolition et création d'un Atelier technique
- 10- Demande de financement à la Communauté de Commune des Villes Sœurs - Fonds de soutien financier et d'abonnement aux projets communautaire programme 2025 pour le projet Rénovation de la Place de la Mairie
- 11- Demande de subvention Conseil départemental – Amende de police – Rénovation de la Place de la Mairie
- 12- Demande de subvention Haut de France – Rénovation du monument aux morts
- 13- Demande de subvention ONaCVG – Rénovation du monument aux morts
- 14- Demande de subvention Conseil départemental – Allée de la salle des fêtes pose d'une clôture
- 15- Voirie – Dénomination de voie
- 16- Convention collecte des déchets verts 2025
- 17- Subventions communales Associations 2025
- 18- Tarifs Communaux
- 19- Aide financière séjour Ski-études
- 20- Ressources humaines – Création emploi agent recenseur
- 21- Finance – Admission en non-valeur
- 22- Affaires et Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2- Finance – Décision modificative n°5 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°5 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Section d'investissement :

- 1- Ajustement des crédits suite au changement des menuiseries extérieurs du logement 12 rue Albert Camus :

Compte 21321 Immeubles de rapport + 466,00

Compte 21312 Bâtiments scolaires – 466,00

- 2- Ajustement des crédits Emprunts Capital :

Compte 1641 Emprunts + 8 198,71

Compte 21312 Bâtiments scolaires – 8 198,71

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°5

3- Finances – Restes à réaliser 2024

Monsieur le Maire rappelle que, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année et aux recettes certaines n'ayant pas donnée lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser sont pris en compte pour l'établissement du compte financier unique (CFU) et sont repris, pour un montant identique dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère.

Monsieur le Maire présente de la manière suivante les restes à réaliser d'investissement en recettes et en dépenses de la manière suivante :

ETAT DES RESTES A REALISER SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Chapitre/Article	Objet de la dépense	Justificatif	Reste à réaliser TTC
20 (Article 2031)	Géomètre - Délimitation et topographie de l'Atelier technique et Plan des héberges	Euclyd - Devis n°D24E200 signé le 27/09/2024	3 240.00 €
	Maître d'œuvre - Démolition et construction de l'Atelier technique	Evolu - Ordre de services n°1 et 2	29 030.40 €
21			
(Article 21318)	Réfection peinture du Chœur de l'Eglise St Wandrille	Poidevin-Pollet - Devis 2024/034 signé le 27/05/2024	17 016.00 €
	Réfection toiture Maison sociale	Boclet - Devis n°8511 signé le 23/05/2024	28 096.12 €
	Refection toiture bâtiment annexe Maison sociale	Boclet - Devis n°8509 signé le 23/05/2024	5 673.49 €
	Refection toiture bâtiment ancienne poste	Boclet - Devis n°8512 signé le 23/05/2024	9 070.45 €
(Article 2152)	Réfection de l'accès piéton à l'école	STPA - Lhotelier - Devis n°0924068384 signé le 06/09/2024	5 311.38 €
Montant Total des RAR			97 437.84 €

ETAT DES RESTES A REALISER SUR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

Chapitre/Article	Objet de la recettes	Justificatif	Reste à réaliser
13			
(Article 1323)	Création d'une aire de jeux	<i>Conseil départemental</i> Commission d'attribution du 15/04/2024	23 497.00 €
	Travaux rénovation bâtiminaire	<i>Conseil départemental</i> Commission d'attribution du 15/04/2024	24 840.00 €
	Travaux à l'Eglise St Wandrille	<i>Conseil départemental</i> Commission d'attribution du 15/04/2024	11 122.00 €
(Article 13462)	Démolition et construction d'un Atelier technique	<i>DSIL</i> Arrêté n°EJ 2104020561 - DSIL du 24/05/2023	100 000.00 €
Montant Total des RAR			159 459.00 €

M le Maire informe les membres du conseil que les travaux pour la réfection de la peinture du chœur de l'Eglise et la réfection des toitures débiteront à partir du 6 janvier 2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Restes à réaliser 2024.

4- Finances – Autorisation d'engagement des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Crédits ouverts à la section d'investissement au Budget primitif 2024 :

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20 : Immobilisations incorporelles	67 780,00	10 167,00
21 : Immobilisations corporelles	411 227,01	61 684,05
23 : Immobilisations en cours	153 610,86	23 041,62
TOTAL	632 617,87	94 892,67

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

5- Demande de subvention DETR – Aménagement d'un espace ludique et sportif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Aménagement d'un espace ludique et sportif » comme suit :

- Montant des travaux : 278 069,50 €
 - Travaux préparatoires : 4 735,00 € HT
 - Zone pour le terrain-multisports : 125 326,00 € HT
 - Aire de jeux : 99 318,50 € HT
 - Cheminement : 11 690,00 € HT
 - Mobiliers : 7 100,00 € HT
 - Espaces verts : 2 400,00 € HT
 - Divers et imprévus : 12 500,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 15 000,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%): 97 324,33 € HT
- Subvention Conseil départemental (40%): 111 227,80 € HT
- Subvention agence nationale du sport (5%) : 13 903,47 € HT
- Part commune (20%): 55 613,90 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'aménagement d'un espace ludique et sportif.

6- Demande de subvention Conseil départemental – Aménagement d'un espace sportif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Aménagement d'un espace sportif » comme suit :

- Montant des travaux : 178 751,00 €
 - Travaux préparatoires : 4 735,00 € HT
 - Zone pour le terrain-multisports : 125 326,00 € HT
 - Cheminement : 11 690,00 € HT
 - Mobiliers : 7 100,00 € HT
 - Espaces verts : 2 400,00 € HT
 - Divers et imprévus : 12 500,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 15 000,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%): 62 562,85 € HT
- Subvention Conseil départemental (40%): 71 500,40 € HT
- Subvention agence nationale du sport (5%) : 8 937,55 € HT
- Part commune (20%): 35 750,20 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'aménagement d'un espace sportif.

7- Demande de subvention Agence nationale du sport – Aménagement d'un espace ludique et sportif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Aménagement d'un espace ludique et sportif » comme suit :

- Montant des travaux : 278 069,50 €
 - Travaux préparatoires : 4 735,00 € HT
 - Zone pour le terrain-multisports : 125 326,00 € HT
 - Aire de jeux : 99 318,50 € HT
 - Cheminement : 11 690,00 € HT
 - Mobiliers : 7 100,00 € HT
 - Espaces verts : 2 400,00 € HT
 - Divers et imprévus : 12 500,00 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 15 000,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%): 97 324,33 € HT
- Subvention Conseil départemental (40%): 111 227,80 € HT
- Subvention agence nationale du sport (5%) : 13 903,47 € HT
- Part commune (20%): 55 613,90 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'aménagement d'un espace ludique et sportif.

8- Demande de subvention DETR – Démolition et construction d'un Atelier technique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation de l'Atelier technique comme suit :

- Montant des estimations des études : 119 000,00 € HT
- Montant des estimations des travaux : 1 145 700,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 442 645,00 € HT
- Subvention d'état DSIL (8%) : 100 000,00 € HT
- Subvention Conseil départemental (18%) : 228 000,00 € HT
- Part commune (39%) : 493 233,00 € HT

Le conseil municipal approuve (9 pour, 2 contres M SEVELIN Emilien et M LEPAGE Philippe, 4 Abstentions Mme DOUAY Sophie, M MASSON Cyril, Mme BIEGANSKI Virginie avec en plus la procuration de Mme HANOT Laëtitia) le plan de financement pour la démolition et la construction d'un atelier technique.

9- Demande de subvention Conseil départemental – Démolition et construction d'un Atelier technique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation de l'Atelier technique comme suit :

- Montant des estimations des études : 119 000,00 € HT
- Montant des estimations des travaux : 1 145 700,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention d'état DETR (35%) : 442 645,00 € HT
- Subvention d'état DSIL (8%) : 100 000,00 € HT
- Subvention Conseil départemental (18%) : 228 000,00 € HT
- Part commune (39%) : 493 233,00 € HT

Le conseil municipal approuve (9 pour, 2 contres M SEVELIN Emilien et M LEPAGE Philippe, 4 Abstentions Mme DOUAY Sophie, M MASSON Cyril, Mme BIEGANSKI Virginie avec en plus la procuration de Mme HANOT Laëtitia) le plan de financement pour la démolition et la construction d'un atelier technique.

10- Demande de financement à la Communauté de Commune des Villes Sœurs - Fonds de soutien financier et d'abonnement aux projets communautaire programme 2025 pour le projet Rénovation de la Place de la Mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Rénovation de la Place de la Mairie comme suit :

- Montant des travaux réfection de la place : 49 992,01 € HT
- Montant des travaux d'effacement des réseaux : 6 016,00 €

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention du Conseil départemental amende de police (30%) : 14 997,60 € HT
- Subvention Communauté de Commune des Villes Sœurs (30%) : 14 997,60 € HT
- Part commune (40%) : 19 996,81 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour la rénovation de la Place de la Mairie.

11- Demande de subvention Conseil départemental – Amende de police - Rénovation de la Place de la Mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Rénovation de la Place de la Mairie » comme suit :

- Montant des travaux réfection de la place : 49 992,01 € HT
- Montant des travaux d'effacement des réseaux : 6 016,00 €

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention du Conseil départemental amende de police (30%) : 14 997,60 € HT
- Subvention Communauté de Commune des Villes Sœurs (30%) : 14 997,60 € HT
- Part commune (40%) : 19 996,81 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour la rénovation de la Place de la Mairie.

12- Demande de subvention Haut de France – Rénovation du monument aux morts :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Rénovation du monument aux morts » comme suit :

- Montant des travaux : 48 259,79 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention des Haut de France (30%) : 14 477, 93 HT
- Subvention ONaCVG (50%) : 24 129,90 € HT
- Part commune (20%) : 9 651,96 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour la rénovation du monument aux morts.

13- Demande de subvention ONaCVG – Rénovation du monument aux morts :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Rénovation du monument aux morts » comme suit :

- Montant des travaux : 48 259,79 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention des Haut de France (30%) : 14 477, 93 HT
- Subvention ONaCVG (50%) : 24 129,90 € HT
- Part commune (20%) : 9 651,96 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour la rénovation du monument aux morts.

14- Demande de subvention Conseil départemental – Allée de la salle des fêtes pose d'une clôture :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet « Allée de la salle des fêtes pose d'une clôture » comme suit :

- Montant des travaux : 8 269,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention du Conseil départemental (40%) : 3 307,60 HT
- Part commune (60%) : 4 961,40 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'allée de la salle des fêtes pose d'une clôture.

15- Voirie – Dénomination de voie

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Dans le cadre de l'opération de démolition de bâtiments existants et la construction de 12 logements individuels par l'Amsom, il y a lieu d'effectuer la dénomination de cette nouvelle voie.

Monsieur le Maire propose l'impasse Gustave FOURNIER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la dénomination " Impasse Gustave FOURNIER"

16- Convention collecte des déchets verts 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour l'année 2025 pour la collecte des déchets verts en porte à porte.

Il précise qu'il couvre la période du 1^{er} avril au 30 novembre, chaque mercredi, soit un total de 35 collectes pour un montant de 22 000 €.

Pour mémoire le coût en 2024 a été de 22 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de collecte des déchets verts 2025.

17- Subventions communales Associations 2024

- Associations locales :

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations locales comme suit :

Associations	Subventions 2024 votés	Prévision subventions 2025	Proposition subventions 2025
ASWD	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Société de Chasse	500,00 €	500,00 €	500,00 €
ACPG-CATM	380,00 €	380,00 €	380,00 €
UNRPA	380,00 €	380,00 €	380,00 €
AAED	1 230,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €
Le Petit Coin des Dominos	380,00 €	380,00 €	380,00 €
Sauvons notre Eglise Saint Wandrille	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Les P'tits Ecoliers	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Boulistes Dargnésiens	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Les Blacks White Red	500,00 €	00,00 €	00,00 €
Total	6 770,00 €	6 270,00 €	6 270,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations locales.

18- Tarifs communaux

Monsieur le Maire préconise de fixer les tarifs des recettes divers comme suit :

- **Location de la Salle des Fêtes :**

Pour les habitants de la commune

- Vin d'honneur 60,00 €
- Week-end 280,00 €

Pour les personnes extérieures

- Vin d'honneur 100,00 €
- Week-end 400,00 €

- **Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante (l'unité)**

- Assiette : 2,60 €
- Verre : 1,60 €

- Tasse : 1,60 €
- Couvert : 1,60 €
- Légumier 0,5 L : 3,40 €
- Légumier 2,5 L : 4,60 €
- Plat inox rond : 6,40 €
- Plat inox ovale : 7,60 €
- Saucière : 7,60 €
- Ravier : 1,80 €
- Sucrier : 7,60 €
- Corbeille à pain : 9,10 €
- Verseuse à café : 8,20 €
- Carafe à vin : 2,20 €
- Couverts à salade : 7,00 €
- Cuillère de service : 5,00 €
- Fourchette de service : 5,00 €
- Louche : 5,40 €
- Plat à tarte : 6,70 €
- Pelle à tarte : 5,90 €
- Plateau à fromages : 19,80 €
- Saladier : 3,80 €
- Couteau à pain : 3,20 €

- **Remplacement tables ou chaise endommagées (l'unité) :**

- Chaise : 50,00 €
- Table : 150,00 €
- Montant de la caution pour le prêt de tables et chaises aux habitants de la commune : 200,00 €

- **Frais pour capture et garde de chiens errants :**

- Frais de capture pour les chiens récupérés dans la journée par leur maître : 25,00 €
- Frais de garde : 25,00 € par jour

- **Droit de place :**

- 6,00 € le mètre linéaire

- **Montant du ticket repas à la cantine municipale : 3,30 € le ticket**

- **Montant du ticket garderie municipale : 1,00 € le ticket**

- **Cimetière communal :**

- Concession 50 ans / 2m² : 250,00 €
- Colombarium concession 50 ans : 800,00 €
- Caverne concession 50 ans : 250,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux pour 2025.

19- Aide financière séjour Ski-études

- Collège Louis Juvet de Gamaches :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Louis Juvet de Gamaches organise un séjour sportif dans les Alpes à La Plagne du 12 au 15 janvier 2025, six enfants de la commune y participent et le coût restant à la charge des familles s'élève à 450,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € pour chacun des enfants

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'aide financière d'un montant de 50 € par enfant.

20- Ressources humaines – Création d'emploi agent recenseur

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2025.

Chaque agent recenseur percevra un tiers du montant de la dotation forfaitaire versée par l'État à la commune (2 912 €), soit la somme de 970 € bruts, pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2025.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations du recensement, au prorata du travail effectué.

Pour information, les agents recenseurs feront une tournée de reconnaissance entre le 03 janvier et le 10 janvier 2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'emplois des agents recenseurs.

21- Admission en non-valeur

À la demande du Service de Gestion Comptable, il reste sur l'exercice 2022 deux reliquats d'impayés de 0,10 €, soit un total de 0,20 €. Les poursuites ne pouvant être effectuées pour ce faible montant, la seule possibilité pour les apurer reste l'admission en non-valeur.

Monsieur le Maire propose d'admettre les 0,20 € en non-valeur au compte 6541 pour une situation saine en fin d'année concernant les états des restes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur d'un montant de 0,20 €.

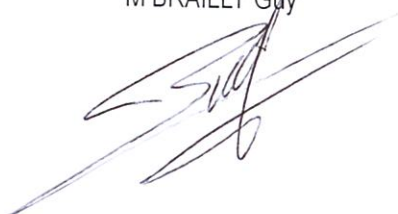
22- Affaires diverses

- Mme MAISON Emelyne souhaite intervenir concernant l'arbre de Noël des enfants prévu ce samedi. Elle nous informe qu'actuellement aux écoles, une épidémie de pied, main, bouche a été signalée aux parents. Que faut-il appliquer comme consigne de protection pour le spectacle ?

M le Maire explique que les parents doivent être responsables et ne doivent pas mettre leurs enfants qui ont le pied, main, bouche aux spectacles pour la sécurité des autres enfants. Malheureusement nous ne pouvons pas interdire l'accès. Du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition.

Séance levée à 19h45

Le secrétaire,
M BRAILLY Guy



Le Maire,
M. OZENNE Benoit

